



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/36/472  
8 octobre 1981  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session  
Point 84 de l'ordre du jour

ASSEMBLEE MONDIALE SUR LE VIEILLISSEMENT

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION .....	1 - 5	2
II. ACTIVITES PREPARATOIRES .....	6 - 24	3

ANNEXE

RAPPORT DU COMITE CONSULTATIF POUR L'ASSEMBLEE MONDIALE SUR  
LE VIEILLISSEMENT

## I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport intérimaire est établi en application du paragraphe 9 de la résolution 35/129 de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1980, dans laquelle l'Assemblée a demandé au Secrétaire général d'établir un rapport intérimaire sur la préparation de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, comprenant le rapport du Comité consultatif pour l'Assemblée mondiale sur le vieillissement.

2. Dans cette résolution, l'Assemblée générale a réaffirmé sa résolution 33/52, en date du 14 décembre 1978, dans laquelle elle avait décidé de convoquer une Assemblée mondiale du troisième âge en 1982, et a adopté les recommandations formulées par le Conseil économique et social dans sa résolution 1980/26 et tendant, entre autres, à ce que l'Assemblée décide de créer un comité consultatif pour l'Assemblée mondiale et prie le Secrétaire général d'élaborer, en consultation avec les Etats Membres, un projet de plan international d'action sur le vieillissement. Dans sa résolution 35/129, l'Assemblée générale a décidé, en particulier, de changer le nom de l'Assemblée mondiale en Assemblée mondiale sur le vieillissement en raison de la corrélation qui existe entre les problèmes que posent le vieillissement des individus et celui des populations, tels qu'ils sont définis dans le programme du Secrétaire général et a prié le Secrétaire général de constituer un fonds de contributions volontaires pour l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, de porter l'existence de ce fonds à la connaissance des Etats Membres et d'inviter les Etats Membres à envisager d'établir des comités nationaux pour l'Assemblée mondiale et à entreprendre, à l'échelon national, des activités préparatoires.

3. Le présent rapport doit être lu dans le contexte du rapport du Secrétaire général sur la question des personnes âgées et des vieillards (A/36/70).

4. Comme suite à la demande formulée par le Conseil économique et social dans sa résolution 1980/26, en date du 2 mai 1980, le Secrétaire général a désigné une personne extérieure à l'Organisation, M. William Kerrigan, comme secrétaire général de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement.

5. Le Président de la Troisième Commission de l'Assemblée générale a informé le Secrétaire général (A/35/806 et Add.1) qu'il avait nommé comme membres du Comité consultatif pour l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, après consultation avec les divers groupes régionaux et sur la base d'une répartition géographique équitable les 22 Etats Membres suivants : Dénin, Chili, Costa Rica, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Japon, Liban, Malte, Maroc, Nigéria, Philippines, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, Suriname, Suède, Togo, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela. Le Comité consultatif, dont le rapport est joint en annexe au présent rapport, s'est réuni du 17 au 21 août 1981, à Vienne.

/...

## II. ACTIVITES PREPARATOIRES

6. Suite à l'adoption de la résolution 35/129 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a envoyé trois aide-mémoire aux Etats Membres. Dans le premier, il était demandé aux Etats Membres de faire connaître leurs idées et suggestions au sujet du projet de plan international d'action sur le vieillissement. Le second les informait de la décision de l'Assemblée générale de les inviter à envisager d'établir des comités nationaux pour l'Assemblée mondiale et les priait de tenir le Secrétaire général au courant des mesures prises à cet effet et de lui faire part, en temps voulu, des activités déployées à l'échelon national en vue de la préparation de l'Assemblée mondiale. Le troisième aide-mémoire informait les Etats Membres que le Secrétaire général avait constitué un Fonds de contributions volontaires pour l'Assemblée mondiale et faisait appel aux pays pour qu'ils versent des contributions à ce fonds de façon que les activités relatives à la préparation de l'Assemblée mondiale et celles qui seront entreprises pour lui donner suite puissent être menées à bien.

7. En ce qui concerne l'aide-mémoire touchant les suggestions relatives au Plan international d'action sur le vieillissement, le Secrétaire général a reçu, à cette date, des réponses des 17 Etats Membres suivants : Arabie saoudite, Birmanie, Danemark, Egypte, Equateur, Emirats arabes unis, Inde, Iraq, Israël, Japon, Jordanie, Mexique, Pakistan, Philippines, République socialiste soviétique de Biélorussie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Union des Républiques socialistes soviétiques. Le Représentant permanent du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies a également répondu à l'aide-mémoire. Les observations et suggestions des Etats Membres seront prises en considération lors de l'établissement du projet de plan d'action sur le vieillissement qui sera soumis à l'examen du Comité consultatif pour l'Assemblée mondiale sur le vieillissement. Les Gouvernements de la Finlande, de l'Ouganda et de la République arabe syrienne ont accusé réception de l'aide-mémoire. Des idées et des suggestions relatives au projet de plan international d'action sur le vieillissement ont également été communiquées par le Bureau international du Travail, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ainsi que le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP).

8. En ce qui concerne la demande d'informations touchant la création de comités nationaux pour l'Assemblée mondiale sur le vieillissement ou d'organes similaires, le Secrétaire général a reçu à ce sujet des réponses de 14 Etats Membres. Des comités pour l'Assemblée mondiale sur le vieillissement ont été créés dans les pays suivants : Allemagne, République fédérale d', Brésil, Grèce, Mexique, Pakistan, Philippines, République de Saint-Marin, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni et Suède. Par ailleurs, le Gouvernement japonais a informé le Secrétaire général qu'à ce stade, il n'existait pas, au Japon, de comité créé spécialement pour

/...

l'Assemblée mondiale, mais que le Bureau de coordination des politiques relatives aux personnes âgées, qui est rattaché au Cabinet du Premier Ministre, coordonnera les activités déployées en vue de l'Assemblée mondiale. Le Gouvernement danois a également fait savoir qu'il avait créé, au Ministère des affaires sociales, un Groupe de planification qui se chargera des activités destinées à diffuser des informations et à encourager le dialogue sur le troisième âge et sur les conditions de vie des personnes âgées dans la société. Ce groupe participera à l'élaboration de la documentation relative à l'Assemblée mondiale sur le vieillissement. Dans sa réponse à l'aide-mémoire du Secrétaire général, le Gouvernement birman a indiqué que la Birmanie n'entendait pas créer de comité national pour l'Assemblée mondiale mais que les fonctions qui ont trait au bien-être des personnes âgées rentrent dans le cadre des programmes sociaux du gouvernement.

9. De nombreux Etats Membres qui ont créé des comités nationaux ont indiqué que des membres d'organisations gouvernementales et non gouvernementales en faisaient partie, voire, dans certains cas, des représentants d'organisations de personnes âgées. Comme l'a suggéré le Secrétaire général dans son programme pour l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, les activités menées à l'échelon national par les comités sont conformes à la culture et aux traditions de chaque pays et ont pour but d'appuyer les objectifs de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement. En outre, les comités réunissent des données sur la situation et les besoins des personnes âgées ainsi que sur les mesures adoptées à leur égard à l'échelon national, ce, en vue d'établir des rapports nationaux destinés à l'Assemblée mondiale sur le vieillissement et d'échanger des informations sur cette question à l'échelon international.

10. En ce qui concerne le Fonds de contributions volontaires pour l'Assemblée mondiale, le Secrétaire général a reçu jusqu'à présent deux contributions : l'une d'un montant de 250 000 dollars versée par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, et l'autre de 5 000 dollars versée par le Gouvernement suédois.

11. Dans les résolutions 35/129 et 1980/26, respectivement, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social avaient recommandé que les commissions régionales coopèrent aussi pleinement que possible avec le Secrétaire général à la préparation de l'Assemblée mondiale, et convoquent, à l'échelon régional, des réunions intergouvernementales afin d'encourager les pays et les régions à entreprendre des activités se rapportant à la question du vieillissement. Jusqu'à présent, les Gouvernements du Costa Rica et des Philippines ont proposé d'être les hôtes de réunions régionales destinées à définir des politiques dans les régions de l'Amérique latine et de l'Asie du Pacifique respectivement. La réunion régionale intéressant l'Asie et le Pacifique aura lieu du 19 au 23 octobre 1981 et la réunion latino-américaine est prévue, provisoirement, du 30 novembre au 4 décembre 1981. Le Gouvernement nigérian a également indiqué qu'il serait prêt à recevoir la réunion régionale africaine et des négociations sont en cours en vue de la convocation d'une réunion similaire en Asie occidentale. En outre, le Gouvernement autrichien s'est offert à accueillir à Vienne la réunion intergouvernementale régionale pour l'Europe qui se tiendra en janvier 1982.

/...

12. Les activités d'information en 1981, si l'on se base sur le rapport du Secrétaire général à la trente cinquième session de l'Assemblée générale (A/35/130 et Add.1), ont consisté notamment à organiser un concours pour trouver un emblème approprié pour l'Assemblée mondiale, à faire imprimer et distribuer un ensemble de documents pertinents et à accorder des bourses de perfectionnement à des journalistes des pays en développement chargés de rendre compte des deux réunions préparatoires régionales tenues en 1981. La production d'un film portant sur les problèmes du vieillissement est également en cours et sera vraisemblablement terminée au début de l'année prochaine. Un fonctionnaire de l'information chargé d'exécuter le programme d'information a été désigné.

13. Pour donner suite à la résolution 34/153 par laquelle l'Assemblée générale a prié les institutions spécialisées de coordonner leurs activités dans le domaine du vieillissement avec celles de l'Organisation des Nations Unies, eu égard en particulier à la nécessité d'une bonne coordination des activités avant, pendant et après l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, une deuxième réunion inter-organisations spéciale sur le vieillissement s'est tenue du 27 au 29 avril à Vienne dans le cadre du Comité administratif de coordination. Cette réunion avait principalement pour but de passer en revue et de coordonner les activités de chaque institution dans le domaine du vieillissement en prévision de l'Assemblée mondiale, y compris leurs apports à la documentation destinée à l'Assemblée mondiale.

14. Le Bureau international du Travail élabore actuellement des documents sur les questions suivantes :

- a) Difficultés rencontrées par les travailleurs âgés dans les dernières années de leur vie active,
- b) L'accès à la retraite : flexibilité des règles régissant le passage de la vie active à une vie de libre activité
- c) Préservation du revenu et protection sociale des personnes âgées.

15. La FAO participera à l'élaboration d'un document technique sur la question du vieillissement de la population des régions rurales.

16. L'UNESCO procède actuellement à une étude des possibilités offertes aux personnes âgées en matière d'éducation et de l'utilisation qui est faite dans l'enseignement des connaissances et compétences des personnes appartenant à ce groupe d'âge. Les renseignements recueillis sur ces questions seront utilisés pour la rédaction d'un document sur l'éducation et les personnes âgées destiné à l'Assemblée mondiale.

17. L'OMS organise des conférences et des séminaires qui faciliteront ses préparatifs en vue de l'Assemblée mondiale. Fait important, la Journée mondiale de la santé, qui sera célébrée le 7 avril 1982, aura pour thème "La santé des personnes âgées". L'OMS s'est engagée à établir un document sur la santé des personnes âgées et envisage en outre de contribuer à l'élaboration de plusieurs autres documents techniques d'ordre sectoriel.

/...

18. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) préparera un document sur "Les réfugiés âgés et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient qui a indiqué l'intérêt qu'il attache à ce document, coordonne avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sa contribution à l'Assemblée mondiale.

19. Le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population et le Programme des Nations Unies pour le développement ont eux aussi indiqué l'intérêt qu'ils attachent à l'Assemblée mondiale. Le premier a contribué financièrement aux travaux préparatoires de l'Assemblée mondiale, notamment en finançant les réunions techniques régionales sur le vieillissement organisées à l'intention des régions en développement.

20. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport sur la question des personnes âgées et des vieillards (A/36/70), les organisations non gouvernementales internationales qui s'occupent de la question du vieillissement ont coopéré pleinement aux travaux préparatoires de l'Assemblée mondiale. Elles ont non seulement contribué à l'élaboration du Plan international d'action par leurs idées et suggestions et mené aux échelons local et national des activités en vue d'appuyer l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, mais encore elles ont décidé d'organiser un forum mondial des organisations non gouvernementales pour l'Assemblée mondiale. Ce forum qui aura pour thème "L'intégration et la participation sociales et économiques des personnes âgées", se tiendra à Vienne, du 29 mars au 2 avril 1982.

21. Les buts et objectifs du Forum sont d'exposer les préoccupations et les intérêts des personnes âgées à l'Assemblée mondiale du vieillissement; d'évaluer les problèmes et préoccupations suscités, sur les plans humanitaire et du développement, par le vieillissement des personnes et des sociétés aussi bien dans les régions en développement que dans les régions développées d'évaluer la contribution particulière des personnes âgées au développement, leur rôle spécial en la matière, et la part qui leur revient des bienfaits du développement et de faire des recommandations à cet égard; de porter les conclusions et les recommandations du Forum à l'attention des gouvernements et des dirigeants par l'intermédiaire de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, de définir le rôle et les responsabilités des organisations non gouvernementales qui aideront les gouvernements et les organisations internationales à appliquer le plan d'action qui sera issu des travaux de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement.

22. Le Secrétaire général avait proposé au Comité consultatif de recommander à l'Assemblée générale d'approuver le projet d'ordre du jour provisoire suivant de l'Assemblée mondiale :

1. Ouverture de l'Assemblée mondiale.
2. Election du Président.
3. Adoption du règlement intérieur.

/...

4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Répartition des questions entre les grandes commissions et organisation des travaux.
6. Election des membres du Bureau autres que le Président.
7. Vérification des pouvoirs des représentants à l'Assemblée mondiale :
  - a) Nomination des membres du Comité de vérification des pouvoirs;
  - b) Rapport du Comité de vérification des pouvoirs.
8. Vieillesse et développement : problèmes humanitaires.
9. Vieillesse et développement : problèmes de développement.
10. Programme d'action international sur le vieillissement.
11. Examen d'une déclaration sur les droits des personnes âgées.
12. Adoption du rapport de l'Assemblée mondiale.

23. Dans son rapport, le Comité consultatif a recommandé à l'Assemblée générale de refondre l'ordre du jour provisoire. En particulier, il a suggéré de regrouper les points 1 à 7 dans un seul point de l'ordre du jour intitulé "Questions d'organisation" et de renuméroter en conséquence les points restants de l'ordre du jour. Le Comité consultatif a estimé "qu'il lui fallait étudier plus avant la question avant d'être en mesure d'examiner le projet d'ordre du jour provisoire de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement" [voir annexe, par. 45 c)]. L'Assemblée générale voudra peut-être examiner cette question en tenant compte du fait que l'Assemblée mondiale sur le vieillissement doit se tenir du 26 juillet au 6 août 1982 et donc avant la trente-septième session de l'Assemblée générale.

24. On continue à progresser dans l'élaboration de la documentation destinée à l'Assemblée mondiale. Les deux documents de base qui portent respectivement sur les questions de développement et les questions humanitaires, seront soumis à un groupe d'experts qui doit se réunir en novembre à Vienne. Le Comité consultatif a examiné la question de la documentation à établir à l'intention de l'Assemblée mondiale et a formulé des recommandations à ce sujet. On trouvera dans son rapport un compte rendu de cet examen (voir annexe, par. 28 à 46).

/...

ANNEXE

Rapport du Comité consultatif pour l'Assemblée mondiale  
sur le vieillissement

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
LETTRE D'ENVOI .....		3
I. ORGANISATION DE LA SESSION .....	1 - 15	4
A. Ouverture de la session .....	1 - 3	4
B. Participation .....	4 - 8	5
C. Election du Bureau .....	9	6
D. Ordre du jour et autres questions d'organisation .....	10 - 11	7
E. Incidences administratives et financières .....	12	7
F. Ordre du jour provisoire de la deuxième session prévue .....	13	7
G. Documentation .....	14	7
H. Adoption du rapport .....	15	7
II. PREPARATIFS ET PROPOSITIONS D'ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE MONDIALE SUR LE VIEILLISSEMENT .....	16 - 47	8
III. PROJET DE PROGRAMME INTERNATIONAL D'ACTION SUR LE VIEILLISSEMENT .....	48 - 72	15

APPENDICES

I. NOTES SOUMISES PAR LE PRESIDENT AU SUJET DE LA SECTION II DU CADRE CONCEPTUEL PROPOSE POUR L'ELABO- RATION D'UN PROGRAMME INTERNATIONAL D'ACTION SUR LE VIEILLISSEMENT, SUR LA BASE DES DISCUSSIONS OFFICIEUSES TENUES AU SEIN DU GROUPE DE TRAVAIL DU COMITE CONSULTATIF POUR L'ASSEMBLEE MONDIALE SUR LE VIEILLISSEMENT .....		20
II. DOCUMENTATION DONT ETAIT SAISI LE COMITE CONSULTATIF A SA PREMIERE SESSION .....		22



LETTRE D'ENVOI

21 août 1981

Monsieur le Secrétaire général,

Au nom du Comité consultatif pour l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, qui tiendra sa première session à Vienne du 17 au 21 août 1981, j'ai l'honneur de vous soumettre ci-joint le rapport du Comité consultatif établi conformément au paragraphe 9 de la résolution 35/129 de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1980.

Veillez accepter, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma très haute considération.

Le Président du Comité consultatif  
pour l'Assemblée mondiale sur  
le vieillissement,

(Signé) A. H. B. DE BONO

Son Excellence  
Monsieur Kurt Waldheim  
Secrétaire général de l'Organisation  
des Nations Unies  
New York

/...

## I. ORGANISATION DE LA SESSION

### A. Ouverture de la session

1. Le Comité consultatif pour l'Assemblée mondiale sur le vieillissement s'est réuni au Centre international de Vienne du 17 au 21 août 1981, période durant laquelle il a tenu six séances.

2. Mme Leticia Shahani, sous-secrétaire générale au développement social et aux affaires humanitaires a ouvert la première session du Comité consultatif et fait une déclaration au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Elle a brièvement rendu compte au Comité des préparatifs entrepris par le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires en vue de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement. Expliquant quel était le mandat du Centre et pourquoi celui-ci attachait une grande importance aux problèmes du vieillissement en général ainsi qu'à l'Assemblée mondiale, la Sous-Secrétaire générale a fait observer que le programme du Centre, y compris les activités concernant le vieillissement, témoignait d'une volonté internationale d'axer le développement sur l'homme, conformément à la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement (résolution 35/56 de l'Assemblée générale, annexe).

3. Dans sa déclaration liminaire au Comité consultatif pour l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, M. William Kerrigan, secrétaire général de l'Assemblée mondiale, a constaté que les débats les plus importants sur la question du vieillissement étaient ceux qui s'étaient déroulés au sein de l'Assemblée générale en 1978, lorsque l'Assemblée avait décidé, dans sa résolution 35/52 en date du 14 décembre 1978, de convoquer une Assemblée mondiale sur le vieillissement en 1982. Afin d'aplanir certaines des difficultés financières auxquelles on risque de se heurter en s'attaquant au problème du vieillissement, il a proposé que l'on fasse plus largement appel aux organisations bénévoles ou non gouvernementales. Il a également fait observer que, dans les pays en développement, le nombre des personnes âgées pourrait s'accroître beaucoup plus vite que prévu et que, par conséquent, ces pays devraient accorder autant d'importance que les pays développés à la question du vieillissement de la population.

B. Participation

4. Les 16 Etats membres suivants du Comité consultatif ont participé à la session :

Chili	Malte
Espagne	Nigéria
Etats-Unis d'Amérique	Philippines
France	République socialiste soviétique de Biélorussie
Hongrie	Suède
Inde	Suriname
Indonésie	Union des Républiques socialistes soviétiques
Japon	
Liban	

5. Les Etats Membres suivants de l'Organisation des Nations Unies, qui ne sont pas membres du Comité, étaient représentés par des observateurs :

Allemagne, République fédérale d'	Emirats arabes unis
Australie	Grèce
Autriche	Oman
Brésil	Pérou
Canada	Roumanie
Chine	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Cuba	

Un Etat qui n'est pas membre de l'Organisation des Nations Unies, la Suisse, avait également envoyé un observateur à la session.

6. Les institutions spécialisées suivantes étaient représentées :

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture  
Organisation mondiale de la santé.

/...

7. Les organismes des Nations Unies énumérés ci-après étaient représentés :

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Commission économique pour l'Afrique

Commission économique pour l'Amérique latine

Commission économique pour l'Asie occidentale.

8. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées :

Alliance internationale des femmes

Association internationale des écoles de service social

Comité européen des assurances

Communauté internationale Bahá'ie

Conseil international des femmes

Fédération internationale des associations de la margarine

Fédération internationale des communautés d'enfants

Fédération internationale de la vieillesse

Fédération mondiale des villes jumelées - Cités unies

Institut international de recherche sur la politique d'immigration et d'émigration

Organisation internationale des unions de consommateurs

Société internationale des radiographes et techniciens de radiologie

Union mondiale des organisations féminines catholiques.

#### C. Election du Bureau

9. A sa lère séance, le 17 août, le Comité consultatif a élu par acclamation le Bureau suivant :

Président : M. A. H. B. de Bono (Malte)

Vice-Présidents : Mlle R. Akamatsu (Japon)

M. M. Lantzev (Union des Républiques socialistes soviétiques)

Mme O. O. Obafemi (Nigéria)

Rapporteur : M. L. J. Henar (Suriname).

/...

D. Ordre du jour et autres questions d'organisation

10. A la même séance, le Comité consultatif a examiné et adopté l'ordre du jour provisoire ci-après :

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation
3. Préparatifs et propositions d'organisation de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement
4. Projet de programme international d'action sur le vieillissement
5. Adoption du rapport du Comité consultatif.

11. A sa 4ème séance, le 18 août, le Comité a décidé de créer un groupe de travail à composition non limitée.

E. Incidences administratives et financières

12. Le Comité consultatif a été informé qu'un état des incidences administratives et financières de ses recommandations serait présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale, lors de sa trente-sixième session.

F. Ordre du jour provisoire de la deuxième session prévue

13. A sa 5ème séance, le 20 août 1981, le Comité a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa deuxième session prévue la question des activités d'information.

G. Documentation

14. On trouvera à l'appendice II du présent rapport la liste des documents dont le Comité consultatif était saisi.

H. Adoption du rapport

15. Le Comité consultatif a examiné et adopté son projet de rapport (A/AC.208/L.4 et Add.1 à 3) à sa 6ème séance, le 21 août.

II. PREPARATIFS ET PROPOSITIONS D'ORGANISATION DE  
L'ASSEMBLEE MONDIALE SUR LE VIEILLISSEMENT

(Point 3 de l'ordre du jour)

16. Le Comité consultatif a discuté des préparatifs et des propositions d'organisation de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement (point 3 de l'ordre du jour) au cours des quatre premières séances qu'il a tenues les 17 et 18 août. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement a expliqué que le rapport sur cette question avait été divisé en quatre grandes sections : historique et activités préparatoires, préparation de la documentation en vue de l'Assemblée mondiale, organisation de l'Assemblée mondiale et travaux du Comité consultatif.

17. S'agissant des activités préparatoires, il a brièvement passé en revue les activités entreprises dans le cadre de la préparation de l'Assemblée mondiale.

18. En ce qui concerne la documentation, il a indiqué qu'il y aurait deux documents généraux de base, l'un sur les questions humanitaires et l'autre sur les questions liées au développement. Il y aurait en outre des documents de travail sur les principaux sous-thèmes devant être abordés par l'Assemblée mondiale, dont plusieurs seraient élaborés par les institutions spécialisées intéressées. Il y aurait, par ailleurs, un rapport sur les réunions intergouvernementales régionales ainsi qu'un document sur les activités entreprises par le système des Nations Unies dans le domaine du vieillissement. Enfin, il a souligné l'importance spéciale du projet de programme international d'action en faveur du troisième âge et de la déclaration des droits du troisième âge, au cas où il serait décidé de soumettre une telle déclaration à l'Assemblée mondiale.

19. Quant à l'organisation de l'Assemblée mondiale, le Secrétaire général a brièvement abordé les questions de la participation à l'Assemblée, de l'ordre du jour provisoire proposé et de l'opportunité de tenir des consultations préparatoires en vue de parvenir à un accord sur toutes les questions de procédure et d'organisation qui seront abordées au cours de la première journée de la conférence. Il a également émis l'opinion que le Comité consultatif souhaiterait peut-être tenir une deuxième session dès que possible en 1982, pour examiner et approuver un projet de programme international d'action en faveur du troisième âge ainsi que le texte d'un projet de déclaration sur les droits des personnes âgées s'il en était ainsi convenu, et régler définitivement les questions d'organisation de l'Assemblée mondiale. Par ailleurs, il a évoqué la nécessité de créer un poste de fonctionnaire de l'information à Vienne.

20. Le Secrétaire général a fait savoir que des réunions intergouvernementales régionales étaient également prévues aux fins de préparer l'Assemblée mondiale. La réunion régionale pour l'Asie et le Pacifique se tiendrait à Manille, sur l'invitation du Gouvernement philippin, du 19 au 23 octobre 1981. Il était provisoirement prévu que la réunion régionale pour l'Amérique latine se déroule au Costa Rica, sur l'invitation du Gouvernement costaricien, du 30 novembre au 9 décembre 1981. La réunion régionale européenne aurait lieu à Vienne, sur l'invitation du Gouvernement autrichien, du 25 au 29 janvier 1982. Il était prévu

/...

que la réunion intergouvernementale régionale pour l'Afrique aurait lieu au Nigéria, sur l'invitation du Gouvernement nigérian, au début de 1982. Il n'a pas encore été fixé de date pour la réunion pour la région de l'Asie occidentale, mais il est prévu qu'elle se tiendrait au début de 1982.

21. Le Secrétaire général a ensuite décrit la structure proposée pour l'Assemblée mondiale ainsi que les futurs travaux du Comité consultatif.

22. Intervenant après le Secrétaire général, la représentante de la Division de l'information économique et sociale du Département de l'information a fait une déclaration sur le soutien apporté par sa division aux activités préparatoires entreprises en vue de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement. Conformément au mandat fixé par l'Assemblée générale, l'objectif numéro un de la Division a été de rechercher un emblème approprié qui symbolise les objectifs et les thèmes de l'Assemblée mondiale. A ce jour, à la suite d'une campagne informelle d'annonces et de publicité organisée sur cette question par le biais des centres d'information de l'Organisation des Nations Unies dans le monde entier, de nombreuses contributions étaient parvenues et une décision finale serait prise en temps voulu.

23. En outre, la Division était en train d'élaborer un ensemble de documents d'information sur l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, qui seraient diffusés dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, dans le monde entier. Parmi ces documents il y aurait des fiches, des bulletins, des notes d'information générale, des brochures, des pochettes de documentation, des affiches, des programmes radiophoniques, des reportages filmés et des productions télévisées. Un concours international de photographie serait également organisé par le Département de l'information, en liaison avec le Conseil international de la photographie, et la Division couvrirait elle-même l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, avec le concours d'autres divisions du Département de l'information.

24. Parmi les activités visant à recueillir des fonds, prévues par la Division pour 1982, figure l'organisation d'un concert de bienfaisance au Radio City Music Hall de New York, avec au programme des artistes célèbres et populaires appartenant au troisième âge. Ce concert devrait sensibiliser l'opinion publique aux questions du vieillissement et mieux faire connaître les contributions culturelles, artistiques et musicales des personnes du troisième âge. Les bénéfices du concert seraient versés intégralement au Fonds d'affectation spéciale de l'Assemblée mondiale.

25. Enfin, le représentant du Département de l'information a fait observer que, si l'Assemblée générale avait approuvé un budget pour les activités d'information à mener en 1981, des fonds supplémentaires seraient nécessaires pour 1982, notamment pour les activités destinées à donner suite à l'Assemblée mondiale sur le vieillissement. Il a en outre été suggéré que le Comité consultatif pourrait souhaiter recommander la création d'un poste de fonctionnaire de l'information, à Vienne, siège du secrétariat du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires/Assemblée mondiale sur le vieillissement.

/...

26. Au cours de la discussion qui a suivi, plusieurs délégations, ainsi que des représentants d'organisations non gouvernementales ont félicité le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires pour l'oeuvre accomplie jusqu'ici dans le cadre de la préparation de l'Assemblée mondiale. Il a aussi été proposé que les rapports des réunions techniques régionales sur le vieillissement, ainsi que les rapports des réunions interorganisations sur le vieillissement soient distribués aux délégations du Comité consultatif qui en feraient la demande, dans la langue où ils ont été rédigés.

27. Concernant la documentation pour l'Assemblée mondiale, on a souligné qu'il faudrait veiller à ce que les deux documents d'introduction (voir A/35/130, par. 46) reflètent fidèlement la situation des personnes du troisième âge, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Les représentants ont également estimé que ces documents devraient être portés à l'attention du Comité consultatif, pour examen et évaluation.

28. Toujours à propos de la documentation, plusieurs délégations se sont prononcées en faveur d'une déclaration des droits des personnes du troisième âge. De longs débats ont cependant été consacrés à la question de savoir s'il était souhaitable de distinguer les droits des personnes du troisième âge des droits des autres membres de la population. Certains représentants ont également fait valoir qu'il y avait des différences considérables entre les diverses sociétés en ce qui concernait la culture, les traditions et les valeurs et qu'il n'était peut-être ni nécessaire ni souhaitable d'ajouter une autre déclaration à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Un représentant a proposé de faire figurer les objectifs d'une telle déclaration dans un préambule au Plan d'action international.

29. Le Comité a décidé, pour conclure, qu'une décision sur cette question devrait être renvoyée à sa session suivante; il a demandé au Secrétariat d'établir entre-temps un bref document sur la question. Après avoir examiné ce document, le Comité déciderait s'il convenait ou non de présenter une telle déclaration à l'Assemblée mondiale sur le vieillissement.

30. En ce qui concernait l'organisation de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement elle-même, un représentant a appelé l'attention sur le fait que les délégations à l'Assemblée mondiale comprendraient non seulement des spécialistes nationaux de haut niveau mais aussi des personnes âgées. Il faudrait encourager les Etats Membres à inclure dans leurs délégations à l'Assemblée mondiale des représentants des organisations nationales de personnes âgées.

31. Deux suggestions ont été faites au sujet de l'ordre du jour proposé pour l'Assemblée mondiale. Un représentant a proposé que les points 8 et 9 de l'ordre du jour, intitulés "Vieillissement et développement : questions d'ordre humanitaire" et "Vieillissement et développement : questions de développement" devraient aussi inclure les points subsidiaires figurant dans le programme établi par le Secrétaire général pour l'Assemblée mondiale (A/35/130). Il a aussi été proposé qu'un point subsidiaire supplémentaire concernant l'emploi soit ajouté au point concernant les questions d'ordre humanitaire.

/...



32. Un autre représentant a déclaré que le projet d'ordre du jour provisoire devrait être condensé de façon à diminuer l'importance des questions d'organisation et à rehausser celles des questions de fond. Il a donc été proposé de rassembler les points 1 à 7 en un seul point intitulé "Questions d'organisation" et de renuméroter en conséquence les autres points de l'ordre du jour.

33. Les membres du Comité ont alors envisagé l'organisation de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement elle-même. Ils ont noté qu'au paragraphe 47 du rapport du Secrétaire général relatif aux préparatifs et aux propositions d'organisation de l'Assemblée mondiale (A/AC.208/2), le Secrétaire général avait proposé que l'Assemblée mondiale soit organisée de manière à ce que l'Assemblée plénière et deux commissions puissent se réunir simultanément.

34. Plusieurs représentants ont émis des réserves quant à la répartition du travail entre les deux commissions. Il a été proposé que cette question soit examinée en détail lors d'une réunion ultérieure du Comité consultatif.

35. On a estimé à ce propos que le Secrétariat pourrait peut-être envisager de proposer trois ou quatre options possibles quant à la répartition des travaux entre les commissions, qui seraient examinées lors de la prochaine session du Comité consultatif.

36. Les membres du Comité ont également jugé qu'il était essentiel que le Comité tienne encore deux réunions, l'une pour examiner les documents de base de l'Assemblée mondiale du vieillissement et l'autre pour mettre au point ses observations finales relatives au projet de programme d'action, ainsi que l'organisation définitive de l'Assemblée.

37. A ce propos, la Secrétaire du Comité a appelé l'attention du Comité consultatif sur les incidences financières des propositions ci-dessus. Elle a indiqué que, au cas où le Comité consultatif recommanderait à l'Assemblée générale que l'Assemblée mondiale se divise en une assemblée plénière et deux commissions, se réunissant toutes simultanément, les services de conférence nécessaires seraient plus importants. Elle a rappelé que, dans l'état des incidences administratives et financières des propositions et des arrangements en vue de l'Assemblée mondiale (A/35/130/Add.1) le coût des services de conférence nécessaires à l'Assemblée mondiale avait été estimé à 651 800 dollars des Etats-Unis. Cette estimation était fondée sur l'hypothèse que l'on ne tiendrait pas plus de deux séances simultanées. Pour trois séances simultanées, les incidences financières supplémentaires seraient de 134 600 dollars des Etats-Unis. Par conséquent, le coût total des services de conférence nécessaires, au cas où trois séances se tiendraient simultanément, serait de 786 400 dollars des Etats-Unis. La Secrétaire a souligné qu'à ce stade, cette estimation ne pourrait être que provisoire et devrait être affinée sur la base d'une estimation détaillée des besoins en matière de documentation, qui serait incluse dans les incidences financières de toute décision que prendrait l'Assemblée à propos du rapport et des recommandations du Comité consultatif.

38. La Secrétaire a également indiqué que, pour ce qui est de la proposition de tenir une deuxième et une troisième sessions en 1982, le Comité consultatif devrait être informé que chacune de ces sessions exigerait l'ouverture d'un crédit

/...

supplémentaire d'environ 90 000 dollars des États-Unis, sur la base d'une estimation intégrale. Si des crédits avaient effectivement été prévus en 1981 pour la tenue de deux sessions du Comité consultatif, il ne pouvait être question de transférer directement des fonds de l'exercice biennal 1980-1981 à l'exercice suivant.

39. Conformément à la procédure financière de l'Organisation des Nations Unies, toute économie réalisée devait être rendue à la fin de l'exercice. Les fonds supplémentaires nécessaires pour 1982 ne pouvaient être obtenus que par l'ouverture d'un nouveau crédit au projet de budget-programme pour l'exercice 1982-1983. La tenue de ces réunions en janvier et en mai 1982, comme il était proposé, était fonction de la disponibilité des services et des salles de conférences et soumise à l'approbation de l'Assemblée générale, dans le cadre de l'examen du calendrier des conférences pour 1982.

40. Enfin, la Secrétaire a indiqué que si, comme il était indiqué ci-dessus, deux sessions du Comité consultatif avaient été prévues pour 1981, la session qui devait se tenir en mars 1981 avait été annulée tardivement, tous les membres du Comité ne pouvant y assister. Cette annulation tardive avait eu des incidences financières, étant donné les dispositions contractuelles irréversibles prises avant l'annulation.

41. Les membres du Comité ont également étudié le rôle des organisations non gouvernementales. De nombreux représentants ont fait état de la contribution très fructueuse des organisations non gouvernementales pour les personnes âgées. Plusieurs représentants ont noté avec satisfaction que les organisations non gouvernementales avaient pris l'initiative d'organiser un Forum mondial sur le vieillissement en mars 1982, en préparation de l'Assemblée mondiale. Quelques-uns se sont déclarés en faveur d'une réunion parallèle des organisations non gouvernementales, qui se tiendrait en même temps que l'Assemblée mondiale sur le vieillissement; d'autres, par contre, ont estimé qu'il ne serait pas souhaitable de tenir ces deux réunions simultanément si l'on voulait éviter les problèmes déjà rencontrés dans un passé récent. Plusieurs représentants ont estimé que la solution serait peut-être d'encourager les gouvernements à inclure des représentants des organisations non gouvernementales dans les délégations qu'ils enverraient à l'Assemblée mondiale.

42. Enfin, le Comité a étudié l'opportunité d'établir des rapports nationaux qui puissent être présentés à l'Assemblée mondiale. Il a été noté que de tels rapports constitueraient une précieuse source d'information sur la situation et les besoins des personnes du troisième âge dans le monde et qu'il convenait donc d'encourager fortement les États Membres à présenter des rapports nationaux. Le Comité a par ailleurs estimé que la définition par le Secrétariat d'un schéma uniforme d'établissement de ces rapports serait de nature à faciliter des comparaisons et des échanges entre les pays. Il a été noté que les rapports nationaux devraient être présentés dans l'une des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et qu'ils devraient être publiés en un nombre suffisant d'exemplaires que le Secrétariat distribuerait à l'Assemblée mondiale. L'Organisation des Nations Unies n'avait en revanche prévu aucun budget pour la traduction ou la reproduction de ces rapports.

43. A sa 5ème séance tenue le 20 août 1981, le Comité a examiné les directives pour l'établissement des rapports nationaux proposées par le Secrétariat dans le document A/AC.208/L.2 et les a approuvées après les avoir modifiées comme suit : a) deux questions supplémentaires, l'une concernant l'emploi et l'autre la participation aux activités communautaires, ont été ajoutées à la liste des "questions humanitaires"; et b) il a été décidé de compléter la section sur les politiques et programmes en faveur des personnes âgées en y ajoutant des informations sur le pourcentage des crédits alloués aux programmes sur le vieillissement dans les budgets nationaux, les structures administratives nationales s'occupant du troisième âge, la coopération entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales et la création de comités nationaux sur le vieillissement.

44. Le Comité a décidé que ces directives devraient être portées à l'attention des gouvernements.

45. Après avoir terminé l'examen du point 3 de l'ordre du jour, le Comité consultatif a adopté les recommandations suivantes :

- a) Le Comité consultatif pour l'Assemblée mondiale sur le vieillissement prend note avec satisfaction de l'offre faite par le Gouvernement de l'Autriche d'accueillir l'Assemblée mondiale sur le vieillissement et recommande que l'Assemblée générale accepte cette offre généreuse.
- b) Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale organise deux journées de réunions préparatoires avant la tenue de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement de façon à parvenir à un accord sur toutes les questions de procédure et d'organisation qu'il conviendrait de traiter le jour de l'ouverture de l'Assemblée.
- c) Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale unifie l'ordre du jour provisoire établi en vue de l'Assemblée mondiale comme il est dit au paragraphe 40 du document A/AC.208/2. En particulier, il est suggéré que les points 1 à 7 de l'ordre du jour soient regroupés dans un seul point intitulé "Questions d'organisation" et que les points suivants soient renumérotés en conséquence. Le Comité a estimé qu'il lui fallait étudier plus avant la question avant d'être en mesure d'examiner le projet d'ordre du jour provisoire de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement.
- d) Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve l'organisation de trois réunions simultanées (une réunion plénière et deux réunions de comités principaux) pendant la durée de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement.
- e) Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de convoquer deux sessions supplémentaires du Comité consultatif, l'une si possible du 1er au 5 février 1982 et l'autre si possible du 3 au 7 mai 1982, de façon à mettre au point la préparation, l'organisation et la documentation de l'Assemblée mondiale et le programme international d'action.

/...

46. En plus des recommandations susmentionnées, le Comité consultatif a aussi décidé de repousser à une session ultérieure son examen de l'opportunité d'un projet de déclaration sur les droits des personnes du troisième âge, une fois qu'il sera saisi d'un projet préliminaire de déclaration établi par le Secrétariat aux fins de son examen par le Comité. Il a aussi décidé de repousser à une session ultérieure l'examen de la répartition des travaux des deux comités principaux de l'Assemblée mondiale.

47. Le Comité a décidé d'ajourner l'examen du règlement intérieur de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement en attendant les résultats de l'étude des règlements intérieurs types de toutes les conférences des Nations Unies que doit mener l'Assemblée générale à sa trente-sixième session.

### III. PROJET DE PROGRAMME INTERNATIONAL D'ACTION SUR LE VIEILLISSEMENT

48. Le Comité consultatif a examiné le projet de programme international d'action sur le vieillissement (point 4 de l'ordre du jour) à ses 2ème, 4ème et 5ème séances, les 17, 18 et 20 août. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement a indiqué que le cadre conceptuel dont était saisi le Comité (A/AC.208/4) avait été examiné, révisé et approuvé lors de la réunion spéciale interinstitutions sur le vieillissement, tenue en avril 1981.

49. Le Secrétaire général de l'Assemblée mondiale a souligné que ce document ne constituait que le cadre conceptuel d'un projet de plan d'action international sur le vieillissement, car les Etats membres et les Commissions régionales n'avaient pas encore tous fourni les apports nécessaires; en outre, le Secrétariat attendait les conseils et propositions du Comité consultatif avant de rédiger le plan d'action proprement dit.

50. Le Secrétaire général a expliqué que le cadre conceptuel du plan s'ouvrait sur un avant-propos qui rappellerait, afin d'éviter tout double emploi, les autres programmes mondiaux pertinents que l'on pourrait compléter et auxquels on se référerait; ensuite une introduction présenterait des données concrètes relatives aux questions examinées, ainsi que la situation actuelle dans le monde. La section suivante, relative aux principes et objectifs, préciserait les principes directeurs et les objectifs du plan. Elle serait suivie d'une section dans laquelle on recommanderait les mesures à prendre, en précisant ce qu'il faudrait faire, du point de vue humanitaire et du point de vue du développement. L'accent serait mis sur les politiques et programmes nationaux; la formation, la collecte de données et la recherche constitueraient des activités complémentaires des politiques et programmes, mais non des objectifs en soi. Enfin, on décrirait dans la section relative aux recommandations, les mécanismes nécessaires pour mettre en oeuvre les mesures recommandées aux échelons national, régional et international.

51. Plusieurs représentants ont estimé que le plan international d'action constituerait un document d'une importance primordiale si l'Assemblée mondiale sur le vieillissement devait véritablement déboucher sur un programme international d'action sur le vieillissement. Ils ont indiqué que le plan devrait préciser les lignes directrices à suivre aux échelons international, régional et national. Plusieurs représentants ont cependant souligné que les mesures à l'échelon national revêtaient une importance particulière pour la réalisation des objectifs de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement.

52. On a constamment souligné qu'il ne fallait pas perdre de vue que la situation des personnes du troisième âge était très différente selon les régions du monde. On ne pouvait ignorer l'importance des valeurs culturelles, religieuses et traditionnelles. De nombreux représentants ont noté que l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et programmes relatifs au vieillissement étaient la prérogative

de chaque Etat et qu'il fallait tenir compte des objectifs et des besoins nationaux. A ce propos, la situation des personnes du troisième âge étant très différente selon les sociétés, on a souligné que chaque pays devrait décider de sa propre stratégie et déterminer ses propres objectifs et priorités dans le cadre du plan.

53. Plusieurs représentants ont indiqué que pour que le plan international puisse être mis en oeuvre avec succès et que les conditions de vie de tous y compris les personnes du troisième âge puissent être améliorées, des efforts devraient être fournis en vue de renforcer la paix et la détente et de mettre un terme à la course aux armements. Par ailleurs, un représentant, se référant à la résolution de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur les conséquences économiques et sociales du désarmement, adoptée par la Conférence générale de l'OIT en 1981, a fait observer que, pour donner suite aux recommandations contenues dans le Programme, de nouvelles ressources pouvaient être dégagées par le biais du désarmement.

54. Plusieurs représentants ont fait part de leur souhait qu'il soit reconnu dans le plan que les personnes du troisième âge constituent une ressource particulièrement précieuse et appréciée pour les pays et que l'accent y soit placé sur la participation de ces catégories sociales au développement de la société. Un représentant a aussi émis l'opinion qu'il convenait de mettre tout particulièrement l'accent sur la situation et le rôle des personnes du troisième âge dans la société, notamment en tant que transmetteurs des valeurs culturelles, des traditions et des compétences.

55. A cet égard, le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour la l'éducation, la science et la culture a fait part de l'opinion de son Organisation selon laquelle le plan d'action international devrait traduire de manière appropriée le rôle d'éducateurs joué par les personnes âgées. L'éducation ne devait pas être considérée comme une éducation réservée aux personnes du troisième âge, mais aussi comme un enseignement dispensé par les personnes âgées.

56. L'accent a aussi été placé sur le fait que, dans de nombreuses régions du monde, la question du vieillissement revêtait une grande importance pour les femmes dans la mesure où leur espérance de vie était bien souvent plus longue que dans le cas des hommes. A cet égard, le Comité a estimé que la question des personnes du troisième âge de sexe féminin devait être traitée de manière appropriée dans le plan d'action international.

57. Le Secrétaire exécutif de l'Assemblée mondiale a ensuite indiqué aux participants que si les apports internationaux et nationaux incorporés dans le plan étaient importants, les apports régionaux l'étaient aussi. Des activités régionales favoriseraient grandement la mise en oeuvre du plan d'action international, tout comme le succès de l'Assemblée mondiale. A cet égard, le Secrétaire exécutif a fait savoir que le programme du Secrétaire général pour l'Assemblée mondiale comportait à titre d'activité préparatoire l'organisation de réunions régionales inter-gouvernementales avant l'Assemblée mondiale. Le but de ces réunions était entre

/...

autres d'élaborer un plan d'action régional sur le vieillissement qui servirait d'orientation aux Etats membres de la région et qui constituerait aussi un apport au plan d'action international. A ce propos, le Secrétaire exécutif a indiqué que plusieurs commissions régionales avaient actuellement des difficultés à organiser ces réunions et il a estimé que le Comité consultatif pourrait souhaiter prendre connaissance de ces difficultés et conseiller le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires et les commissions régionales sur les mesures qui pourraient être prises.

58. Les représentants de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, de la Commission économique pour l'Asie occidentale, de la Commission économique pour l'Amérique latine et de la Commission économique pour l'Afrique ont déclaré qu'ils reconnaissaient l'importance de mettre sur pied des plans d'action régionaux et d'incorporer des perspectives régionales dans le plan d'action mondial. Ils ont par ailleurs indiqué que certaines difficultés en particulier financières entravaient sérieusement l'organisation de réunions régionales intergouvernementales. En fait, la décision d'organiser des réunions régionales n'avait été prise fermement que pour l'Asie et le Pacifique (octobre 1981 à Manille) et l'Europe (janvier 1982 à Vienne). La nécessité de financer la participation des représentants des pays les moins avancés constituait à cet égard un problème auquel étaient confrontées toutes les commissions régionales du monde en développement.

59. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et celui des Etats-Unis d'Amérique ont déclaré à ce propos que leurs délégations n'approuveraient pas l'ouverture au budget-programme ordinaire de l'Organisation des Nations Unies de crédits supplémentaires au titre des activités préparatoires de l'Assemblée mondiale. Il a été suggéré que ces activités soient financées par des contributions volontaires des Etats membres.

60. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a fait part de l'intention de sa délégation de verser une contribution volontaire supplémentaire pour les activités préparatoires de l'Assemblée mondiale.

61. Un représentant a proposé d'examiner s'il serait possible de réaffecter des crédits déjà inscrits au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies afin d'aider les commissions régionales à convoquer leurs réunions.

62. La Secrétaire du Comité a rappelé à ce propos que l'Assemblée générale avait décidé, dans sa résolution 1798 (XVII) que les frais de voyage et les indemnités de subsistance seraient payés aux membres des organes et des organes subsidiaires qui siègent à titre personnel et non en tant que représentants de gouvernements. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a prévu des exceptions à cette règle. Si des fonds extra-budgétaires étaient disponibles pour l'Assemblée mondiale, ils pourraient être utilisés à cette fin, si le Comité faisait une recommandation dans ce sens.

/...

63. Concernant la question de la convocation d'une réunion préparatoire régionale pour l'Assemblée mondiale en dehors du siège d'une commission régionale sans que cela entraîne de dépenses supplémentaires pour le gouvernement hôte, la Secrétaire du Comité a déclaré que, conformément à la résolution 31/110 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1976, seules les sessions ordinaires des commissions régionales et de leurs organes subsidiaires permanents pouvaient se tenir en dehors du siège de la commission intéressée, sous réserve de l'approbation du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale. Le représentant de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) a déclaré que le Gouvernement costa-ricien avait offert d'accueillir la Réunion intergouvernementale latino-américaine mais n'était pas en mesure de prendre à sa charge la totalité des frais supplémentaires entraînés par la convocation d'une réunion en dehors du siège de la CEPAL.

64. Après un débat général sur le cadre conceptuel proposé pour le plan d'action international sur le vieillissement (A/AC.208/4), il a été proposé de créer un groupe de travail à composition non limitée qui serait chargé de compléter la section II intitulée "Principes et objectifs", et qui ferait rapport au Comité consultatif sur ses délibérations.

65. A sa 5ème séance, le Comité consultatif était saisi du document A/AC.208/L.3 qui contenait les résultats des délibérations du Groupe de travail (voir appendice I ci-après).

66. Plusieurs représentants ont exprimé l'avis que si les idées proposées dans le rapport du Groupe de travail étaient justes et adaptées aux questions concernant le vieillissement, l'instauration de la paix était de toute première importance et constituait un préalable indispensable à la solution des problèmes concernant les personnes du troisième âge. Plusieurs représentants ont estimé qu'il convenait de classer les idées présentées par le Groupe de travail en principes et en objectifs, les premiers servant de base à un préambule au projet de plan d'action sur le vieillissement. Ces représentants ont en outre recommandé que la plus grande partie du plan d'action soit consacrée aux mesures à prendre au niveau national et qu'une moindre place soit attribuée aux mesures à prendre aux niveaux régional et mondial.

67. Un représentant a suggéré que les méthodes envisageables pour atteindre les objectifs contenus dans le plan d'action soient clairement définies et que les gouvernements soient instamment invités à lutter contre la discrimination à l'égard des personnes du troisième âge par des moyens appropriés d'ordre législatif ou autre. Pour un autre représentant, la crise économique mondiale qui sévissait à l'heure actuelle, combinée au vieillissement de la population mondiale, avait et continuerait probablement d'avoir de graves conséquences socio-économiques et risquait de s'aggraver encore.



68. Un représentant a souligné que les références à la famille devaient être faites de manière à refléter la grande diversité des unités familiales dans les différentes régions du monde. Dans le même ordre d'idées, un représentant a indiqué qu'il convenait de mentionner des systèmes de soutien naturels autres que la famille, qui existaient dans la société, tels que le voisinage, la communauté, etc.

69. Enfin, un certain nombre de représentants ont fait observer que la liste d'idées avancée par le Groupe de travail indiquait assez bien ce qui devait être contenu dans la section du plan d'action consacrée aux principes et aux objectifs, mais qu'en dernière analyse la rédaction de ce document incombait au Secrétariat, qui devait tenir compte du maximum d'apports possibles, notamment ceux des Etats membres, des commissions régionales, des institutions spécialisées et des organisations non gouvernementales. Le Comité est convenu que le projet de plan d'action devrait être présenté aux Etats membres en temps voulu pour qu'ils l'examinent avant la prochaine session du Comité consultatif.

70. A cet égard, plusieurs représentants ont tenu à féliciter une fois de plus le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires pour l'excellent travail de préparation réalisé jusque-là et l'ont assuré de leur soutien, confiants dans le succès de leur coopération. Le Comité consultatif a recommandé à l'Assemblée générale de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la pleine participation de tous les Etats membres à l'Assemblée mondiale sur le vieillissement et d'organiser les activités d'information nécessaires aux fins de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement. Le Secrétaire exécutif a fourni des renseignements sur l'état du Fonds d'affectation spéciale.

71. Enfin, les participants ont demandé que tous les membres du Comité consultatif soient encouragés à assister aux futures sessions. Un appel a été lancé aux gouvernements pour qu'ils prennent davantage conscience des objectifs de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement.

72. Le Comité a recommandé que le Secrétaire général de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, le chef du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales et le Département des conférences, ainsi que tous les services connexes intéressés prennent d'urgence toutes les mesures nécessaires pour que, dans ce cas particulier, le Secrétariat de Vienne soit chargé d'assurer la production et la distribution des documents destinés aux réunions du Comité consultatif et de l'Assemblée mondiale, de manière que ces documents soient produits et distribués dans les meilleurs délais aux Etats membres.

## APPENDICE I

Notes soumises par le Président au sujet de la section II du cadre conceptuel proposé pour l'élaboration d'un programme international d'action sur le vieillissement, sur la base des discussions officieuses tenues au sein du groupe de travail du Comité consultatif pour l'Assemblée mondiale sur le vieillissement

Les questions suivantes ont été soulevées lors de discussions officieuses; il apparaît qu'il sera nécessaire, notamment de la part des commissions régionales et des gouvernements, de tenir un nombre considérable de consultations et de recueillir beaucoup de données si l'on veut que le Secrétariat, qui est chargé d'élaborer un nouveau projet de programme international d'action, puisse achever sa tâche suffisamment à temps pour soumettre ledit projet à la prochaine session du Comité consultatif. On ne saurait déduire de la liste ci-après un quelconque ordre de priorité.

a) Il a été proposé que, bien que l'essentiel soit déjà énoncé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'on complète cet instrument en mettant l'accent sur des problèmes particuliers aux personnes du troisième âge; non que ces personnes disposent de moins ou de davantage de droits, mais le fait qu'elles soient en situation de faiblesse justifiait que l'on se penche sur leur cas;

b) Il faudrait encourager les personnes du troisième âge à vivre et à exercer leurs activités aussi normalement que possible dans leur cadre de vie habituel et leur en donner les moyens;

c) Les problèmes des personnes du troisième âge dans leur ensemble devraient être traités de manière intégrée;

d) Les personnes du troisième âge devraient être autorisées et encouragées à déterminer leur propre mode de vie;

e) Il faudrait encourager les personnes du troisième âge à influencer, directement ou indirectement, sur les décisions concernant leur vie et leur bien-être et leur en donner les moyens;

f) Grâce à des incitations adaptées et à des activités utiles, les personnes du troisième âge devraient jouer un rôle créateur et satisfaisant dans la communauté;

g) Il faudrait donner aux personnes du troisième âge la possibilité de vivre dans des logements et dans un environnement leur convenant;

h) Les personnes âgées devraient être considérées comme une ressource humaine précieuse et appréciée;

i) Il faudrait souligner l'importance qui s'attache au maintien de la structure familiale et à la reconnaissance de la famille comme groupe social fondamental;

j) Il est entendu que l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques nationales concernant les personnes du troisième âge relèvent des droits souverains de chaque pays;

k) Il est important d'assurer une coopération internationale permanente en vue d'échanger des informations utiles concernant les problèmes relatifs au vieillissement;

l) Le droit des personnes à se retirer de la vie active est fondamental;

m) Il est souhaitable, compte tenu des problèmes économiques et des habitudes culturelles, que les personnes du troisième âge aient la possibilité de continuer à jouer un rôle approprié et satisfaisant;

n) Une réduction même minime des dépenses consacrées aux armements permettrait d'accroître insensiblement les ressources qui pourraient être utilisées pour améliorer les conditions de vie des personnes du troisième âge;

o) Il est reconnu que la préparation physique, culturelle et sanitaire au vieillissement doit durer la vie entière;

p) La sécurité sociale et économique des personnes du troisième âge doit être assurée;

q) Ces personnes doivent pouvoir bénéficier des services de santé physique et mentale appropriés;

r) Leur sécurité personnelle devrait être assurée;

s) Il faudrait reconnaître la relation qui existe entre le vieillissement des populations et le développement économique, en ce qui concerne l'élévation des niveaux de vie, l'accroissement du revenu national brut et la création d'emplois, éléments du nouvel ordre économique international;

t) Il convient de mener des activités de recherche multidisciplinaires concernant tous les aspects du vieillissement, notamment les techniques relatives à l'environnement, la conception d'ustensiles et d'appareils appropriés, la mise en place de moyens de transport sûrs, les régimes alimentaires, les auxiliaires audio-visuels (tant éducatifs que récréatifs), l'habillement, etc.

APPENDICE II

Documentation dont était saisi le Comité consultatif à sa première session

<u>Cote</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre</u>
A/AC.208/1	2	Ordre du jour provisoire
A/AC.208/2	3	Préparatifs et propositions d'organisation de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement - Rapport du Secrétaire général
A/AC.208/3	3	Organisation de l'Assemblée mondiale - Projet de règlement intérieur de l'Assemblée mondiale
A/AC.208/4	4	Programme international d'action sur le vieillissement - cadre conceptuel proposé
A/AC.208/L.1	2	Organisation des travaux
A/AC.208/L.2	3	Directives pour l'établissement des rapports nationaux
A/AC.208/L.3	4	Section II du cadre conceptuel proposé pour l'élaboration d'un programme international d'action sur le vieillissement - Notes soumises par le Président sur la base des discussions officieuses tenues au sein du Groupe de travail du Comité consultatif pour l'Assemblée mondiale sur le vieillissement
A/AC.208/L.4 et Add. 1 à 3	5	Adoption du rapport du Comité consultatif - Projet de rapport
A/AC.208/INF.I	-	Information destinée aux participants

-----